

## **Le Collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles**

L'accessibilité, notamment architecturale, et la mobilité sont des enjeux qui touchent beaucoup de personnes. L'âge, le type de handicap, la situation, les lieux... sont des facteurs qui interviennent dans la dimension de l'accessibilité. Les compétences et les connaissances du secteur sont donc multiples.

Afin de garantir aux décideurs une vision claire des besoins de la population sur l'accessibilité et la mobilité, les associations membres du CAWaB réunissent leurs compétences et transmettent d'une même voix un message clair et précis.

Mis en place en avril 2006, ce collectif comporte actuellement 21 associations représentatives des personnes handicapées. Quelle que soit la situation de handicap (physique, sensoriel, mental,...) ou de maladie grave ou invalidante, elle est représentée au sein de ce collectif. Dès lors, que ce soit pour la réalisation d'un texte légal, d'une liste de normes techniques d'accessibilité, ou de la remise d'un avis sur une décision politique, les besoins de tout un chacun sont pris en compte et certains d'être entendus.

### **Le fonctionnement du CAWaB**

Le CAWaB se réunit environ tous les mois en assemblée plénière. Certains groupes de travail issus du CAWaB se réunissent davantage pour travailler activement sur certains dossiers comme par exemple, le Label Accessibilité wallon, dont la création est à l'initiative de Madame Christiane VIENNE, ancienne Ministre de la Santé, de l'Action Sociale et de l'Egalité des chances. Toutes les associations adhérant au CAWaB ont signé un Règlement d'Ordre Intérieur précisant les objectifs et missions cités plus haut. La transparence, l'éthique, l'honnêteté et l'adhésion aux principes démocratiques font partie des qualités de chaque membre. Les associations souhaitant rejoindre ce collectif peuvent le faire en lui adressant une demande.

### **Les objectifs du CAWaB**

Le CAWaB est un lieu de débat, de réflexions, d'échange d'informations relatives à la mobilité et à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR). Le CAWaB peut donner son avis ou être sollicité pour des textes légaux, des normes, des pratiques en faveur de la mobilité et de l'accessibilité des PMR. Le CAWaB peut, d'initiative, émettre un avis sur les décisions politiques, économiques, sociales ou techniques de toute instance publique ou privée. Le CAWaB désire devenir le garant de la qualité des initiatives ou des actions qui lui sont soumises. Avoir un vote favorable du CAWaB constitue la garantie que l'action menée réunit la majorité des préoccupations du secteur.

### **21 associations constituent le CAWaB à ce jour**

- ABMM ASBL : Association Belge contre les Maladies neuro-Musculaires
- ABP ASBL : Association Belge des Paralysés
- ACCESS-A ASBL
- ALTEO ASBL : Mouvement social des personnes malades, valides et handicapées

- AFrAHM ASBL: Association Francophone d'aide aux Handicapés Mentaux.
- AMT-CONCEPT ASBL : Accès et Mobilité pour tous asbl.
- ANLH ASBL : Association Nationale pour le Logement des Personnes Handicapées
- ASPH ASBL : Association Socialiste de la Personne Handicapée
- CBPAM ASBL : Confédération Belge pour le Promotion des Aveugles et Malvoyants
- FFSB ASBL : Fédération Francophone des Sourds de Belgique.
- Gamah ASBL : Groupe d'Action pour une Meilleure Accessibilité aux personnes Handicapées
- G.E.H. ASBL : Groupe d'Entraide pour Hémiplégiques
- LES AMIS DES AVEUGLES ASBL
- LA LIGUE BRAILLE ASBL
- LIMC ASBL : Ligue d'Aide aux Infirmes Moteurs Cérébraux
- LA LIGUE BELGE DE LA SCLEROSE EN PLAQUES ASBL
- PASSE-MURAILLE ASBL
- PLAIN-PIED ASBL
- RDB/CAR-N ASBL
- SISW ASBL : Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie
- SEL Bleu : « la culture accordée »